

20e Rapport annuel sur les taxes à la pompe
Fédération canadienne des contribuables
17 mai 2018

Table of Contents

À Propos de la Fédération canadienne des contribuables	3
Faits saillants.....	4
Bilan et recommandations.....	5
Classement des prix de l'essences	6
Classement des taxes sur l'essence	7
Changements des taxes au cours de la dernière année.....	8
Prix de l'essence et taxes américaines	9
Taxe sur le carbone.....	10
Véritable niveau des taxes sur le carbone.....	11
Relation entre les taxes et les prix à la pompe.....	12
Revenus.....	14
Taxe-sur-la-taxe	16
Complexité de la taxe sur l'essence au Québec	17
Répartition des taxes	18
Taxes par plein	22
Taxe annuelle sur l'essence	23
Synthèses des taxes applicables par province.....	24
Notes de recherche.....	38

À Propos de la Fédération canadienne des contribuables

La Fédération canadienne des contribuables (FCC) est un organisme de défense des citoyens voué à la baisse des impôts, la lutte au gaspillage et la reddition de comptes des gouvernements. Fondée en 1990 par la fusion de l'Association of Saskatchewan Taxpayers et la Resolution One Association of Alberta, la FCC compte aujourd'hui plus de 136 000 supporters partout à travers le pays.

La FCC a un bureau fédéral à Ottawa, ainsi que des bureaux régionaux en Colombie-Britannique, en Alberta, dans les Prairies (SK et MB), en Ontario, au Québec, et au Canada atlantique. Les bureaux régionaux font des activités de recherche et de défense des contribuables dans leurs provinces respectives, en plus d'agir en tant à titre de responsables régionaux de la mobilisation dans le cadre de nos activités nationales.

Les bureaux de la FCC s'occupent de centaines d'entrevues médiatiques à chaque mois, tiennent des conférences de presse et publient régulièrement des communiqués de presse, commentaires, blogs et autres publications. Les représentants de la FCC parlent régulièrement dans le cadre de fonctions, font des présentations aux gouvernement, rencontrent des politiciens, préparent des pétitions, événements et campagnes afin de mobiliser les citoyens pour mener à des changements de politiques publiques. Chaque semaine, la FCC envoie sa publication « Let's Talk Taxes » à plus de 800 médias et personnalités publiques à travers le pays.

Tout contribuable canadien partageant nos idéaux [peut se joindre à nous sans frais](#) et recevoir nos courriels « Action Updates ». [Nos supporters financiers](#) peuvent aussi recevoir notre publication phare, le magazine « The Taxpayer », qui est publié quatre fois par an.

La FCC est indépendante de toute affiliation institutionnelle ou partisane. Les employés, membres du conseil et représentants de la FCC sont prohibés d'être membres de partis politiques. En 2016-2017, [la FCC a amassé 4,8 millions de dollars grâce à 30 563 dons](#). Les dons effectués à la FCC ne sont pas déductibles d'impôts.

Faits saillants

- Montréal a les taxes sur l'essence les plus élevées au pays, avec une valeur combinée de 55 sous par litre. Vancouver suit juste après avec 51 sous par litre. Terre-Neuve-et-Labrador avait les taxes sur l'essence les plus élevées l'an dernier, cependant une réduction de la taxe d'accise provinciale ayant eu lieu cette année a permis de diminuer la taxe totale de 12,5 sous par litre, leur permettant de glisser à la 4^e place.
- Le Manitoba a les taxes sur l'essence les moins élevées au pays, à 30 sous par litre, suivi de la Saskatchewan à 31 sous par litre.
- En moyenne, les Canadiens paient 45 sous de taxes par litre d'essence, et 39 sous de taxes par litre de diesel.
- En moyenne, les taxes comptent pour 33% du prix à la pompe de l'essence et pour 30% du prix à la pompe du diesel.
- Les gouvernements fédéral et provinciaux récolteront autour de 24 milliards de dollars en taxes sur l'essence en 2018, incluant 1,8 milliards en taxe-sur-la-taxe. La taxe-sur-la-taxe coûte en moyenne 3 sous par litre de diesel ou d'essence.
- Les prix de l'essence avant taxe sont relativement similaires d'un bout à l'autre du pays. Les taxes expliquent la disparité entre les prix d'un plein dans certaines villes et provinces. Quelques régions font exception à cette règle, telles Victoria et Vancouver, où un mélange de taxes sur l'essence et prix avant taxe élevés font en sorte que les automobilistes doivent déboursier des sommes astronomiques pour faire le plein.
- Chaque fois que les Canadiens font le plein d'essence (64L), ils paient 28,61\$ de taxes, dont 2,12\$ de taxe-sur-la-taxe.
- Le Canadien moyen paie 789\$ de taxes sur l'essence à chaque année.
- Les taxes sur le carbone appliquées sur l'essence cherchent à encourager les chauffeurs à diminuer leurs émissions, soit en conduisant moins, soit en optant pour un véhicule moins énergivore. L'essence est cependant un bien déjà fortement taxé. À Montréal, la taxe sur l'essence équivaut à 230\$ de taxe par tonne de CO₂ émise. La taxe sur le carbone moyenne au pays équivaut à 192\$ par tonne.
- Les prix de l'essence aux États-Unis sont moins élevés étant donné que tant le prix avant taxe que le niveau de taxe sont inférieurs aux niveaux Canadiens. Les taxes dans les états frontaliers sont entre 14 et 23 sous par litre, en dollars Canadiens. Au Canada, les taxes oscillent entre 30 sous et 51 sous.

Bilan et recommandations

Le rapport annuel sur les taxes à la pompe de la FCC met en lumière les taxes cachées que les Canadiens et Canadiennes paient chaque fois qu'ils font le plein. Les taxes sur l'essence incluent les taxes de vente telles qu'inscrites sur les reçus, mais aussi les taxes d'accise fédérales et provinciales, et la taxe sur le carbone, que vous ne voyez pas sur votre reçu. Dans certaines villes, l'on y ajoute aussi des taxes pour transport en commun. En Colombie-Britannique, en Alberta, en Ontario et au Québec, les conducteurs paient des taxes sur le carbone. Considérant l'imposition d'un standard fédéral de taxation sur le carbone partout au pays d'ici la fin de 2018, les conducteurs dans le reste du pays se verront sûrement forcés de payer ces taxes, eux-aussi.

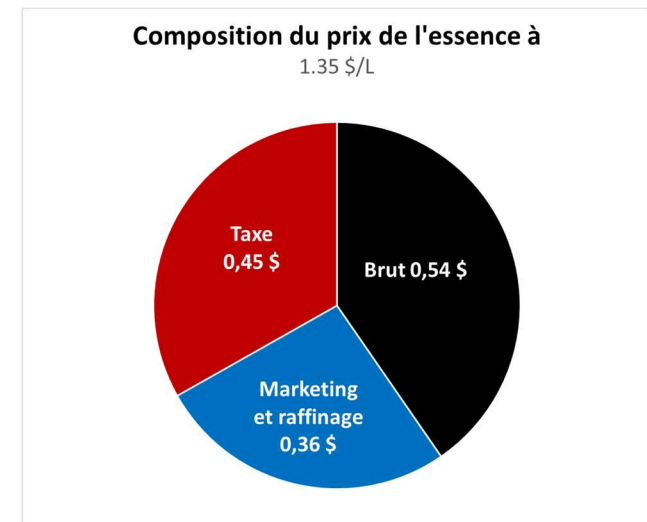
Le gouvernement Fédéral requiert une taxe sur le carbone d'au moins 10\$ par tonne d'ici la fin de 2018, et qui montera jusqu'à 50\$ par tonne d'ici 2022. Cela signifie une taxe sur le carbone de 2 sous par litre appliquée sur l'essence en 2018, et 11 sous en 2022. Une [note d'information ministérielle](#) secrète du gouvernement fédéral indique que, toujours selon le gouvernement fédéral, il faudrait une taxe sur le carbone d'au moins 300\$ par tonne d'ici 2050 afin d'atteindre nos objectifs de réduction des émissions. Ceci signifierait une taxe sur le carbone de 68 sous par litre d'essence.

Lorsque la FCC a lancé ce rapport en 1998, les contribuables se trouvaient dans une situation où l'essence était surtaxée, alors qu'il y avait un sous-investissement dans nos infrastructures routières. Bien que la situation se soit grandement améliorée depuis, il reste encore beaucoup de chemin à faire.

Toutes les données sur les prix de l'essence et du diesel utilisées dans ce rapport proviennent du [rapport des prix](#) d'avril 2018 de Kent Marketing Services Limited.

Recommandations de la FCC

- Les taxes sur le carbone appliquées sur l'essence n'ont pas d'impact significatif quant à la réduction de la consommation ou la réduction des émissions de gaz à effet de serre pour avoir un effet sur les changements climatiques. Elles devraient donc être rejetées.
- Le gouvernement fédéral devrait cesser de collecter la taxe d'accise fédérale. Ceci permettrait aux consommateurs d'épargner 10 sous par litre et serait justifié par le fait que les infrastructures routières ne sont pas un domaine de compétence fédérale.
- Les gouvernements devraient traiter les taxes sur l'essence comme une tarification à l'usage. Les gouvernements provinciaux devraient être légalement tenus responsables de dépenser l'argent collecté grâce aux taxes sur l'essence dans des projets liés aux infrastructures routières, leur construction et leur entretien, ou diminuer lesdites taxes.



Classement des prix de l'essences

Vancouver paie le plus cher pour son essence dans l'ensemble du pays, à 1,54\$ par litre (moyenne d'avril 2018), incluant 51 sous de taxe. Victoria a le second prix à la pompe le plus élevé, à 1,46\$ par litre. L'essence à Vancouver et à Victoria est plus dispendieuse que dans le reste de la Colombie-Britannique de par leurs taxes pour le transport en commun. La taxe pour le transport en commun est de 17 sous par litre à Vancouver, et de 5,5 sous par litre à Victoria.

Montréal a le troisième prix le plus élevé à la pompe, et la taxe la plus élevée à 55 sous par litre. La taxe pour le transport en commun y est de 3 sous par litre.

Classement du prix de l'essence					
	Province / Ville	Prix à la pompe	Avant taxe	Taxe	Proportion de la taxe
1	Vancouver	1,55 \$	1,05 \$	0,51 \$	33%
2	Victoria	1,47 \$	1,02 \$	0,45 \$	30%
3	Montréal	1,38 \$	0,83 \$	0,55 \$	40%
5	Terre-Neuve	1,32 \$	0,85 \$	0,48 \$	36%
4	Ontario	1,33 \$	0,88 \$	0,44 \$	33%
6	Québec	1,32 \$	0,81 \$	0,51 \$	39%
7	Colombie-Britannique en dehors de Victoria et Vancouver	1,31 \$	0,92 \$	0,38 \$	29%
8	Nouvelle-Écosse	1,25 \$	0,83 \$	0,42 \$	33%
10	ÎPE	1,24 \$	0,84 \$	0,39 \$	32%
11	Nouveau-Brunswick	1,23 \$	0,81 \$	0,42 \$	34%
9	Alberta	1,24 \$	0,88 \$	0,36 \$	29%
12	Manitoba	1,21 \$	0,91 \$	0,30 \$	25%
13	Saskatchewan	1,17 \$	0,87 \$	0,31 \$	26%

*Dollars par litre

Classement des taxes sur l'essence

Montréal a la taxe sur l'essence la plus élevée au pays, à 55 sous par litre. Elle est suivie de près par le reste du Québec, sans la taxe pour le transport en commun.

Vancouver a le troisième plus haut niveau de taxes sur l'essence. Ces prix à la pompe sont plus élevés qu'au Québec étant donné un prix avant taxe plus élevé.

Classement des taxes sur l'essence				
Province / Ville	Taxe	Avant taxe	Prix à la pompe	Proportion de la taxe
1 Montréal	0,55 \$	0,83 \$	1,38 \$	40%
2 Québec	0,51 \$	0,81 \$	1,32 \$	39%
3 Vancouver	0,51 \$	1,05 \$	1,55 \$	33%
4 Terre-Neuve	0,48 \$	0,85 \$	1,32 \$	36%
5 Victoria	0,45 \$	1,02 \$	1,47 \$	30%
6 Ontario	0,44 \$	0,88 \$	1,33 \$	33%
7 Nouvelle-Écosse	0,42 \$	0,83 \$	1,25 \$	33%
8 Nouveau-Brunswick	0,42 \$	0,81 \$	1,23 \$	34%
9 ÎPE	0,39 \$	0,84 \$	1,24 \$	32%
10 Colombie-Britannique en dehors de Victoria et Vancouver	0,38 \$	0,92 \$	1,31 \$	29%
11 Alberta	0,36 \$	0,88 \$	1,24 \$	29%
12 Saskatchewan	0,31 \$	0,87 \$	1,17 \$	26%
13 Manitoba	0,30 \$	0,91 \$	1,21 \$	25%

*Dollars par litre

Changements des taxes au cours de la dernière année

Terre-Neuve a fortement coupé dans ses taxes sur l'essence au cours de la dernière année, les faisant passer de 33 sous par litre, à 24,5 sous par litre le 1^{er} juin dernier, à 20,5 sous par litre le 1^{er} décembre 2017. Grâce à cette réduction, Terre-Neuve est la seule province qui paier son essence moins cher cette année que l'an dernier.

À Victoria, la taxe pour le transport en commun a augmenté de 3,5 sous par litre, à 5,5 sous par litre le 1^{er} avril dernier. C'est en plus de l'augmentation de la taxe sur le carbone en Colombie-Britannique, qui est passée de 6,7 sous par litre à 7,8 sous par litre.

En Alberta, la taxe sur le carbone est passée de 4,49 sous par litre à 6,73 sous par litre le 1^{er} juin dernier.

En Ontario et au Québec, il y a eu une légère augmentation étant donné les coûts l'augmentation des coûts du système de bourse du carbone.

Les autres augmentations de taxes sur l'essence résultent de l'augmentation du prix avant taxe, qui a fait augmenter le montant collecté avec les taxes de vente.

Changements depuis la dernière année		
Province / Ville	Prix à la pompe	Taxe
1 Victoria	0,19 \$	0,04 \$
2 Alberta	0,19 \$	0,03 \$
5 Ontario	0,17 \$	0,02 \$
6 Vancouver	0,16 \$	0,02 \$
4 Montréal	0,15 \$	0,02 \$
7 Colombie-Britannique en dehors de Victoria et Vancouver	0,16 \$	0,02 \$
8 ÎPE	0,13 \$	0,02 \$
9 Nouvelle-Écosse	0,13 \$	0,02 \$
3 Québec	0,15 \$	0,02 \$
10 Nouveau-Brunswick	0,11 \$	0,01 \$
11 Manitoba	0,19 \$	0,01 \$
12 Saskatchewan	0,15 \$	0,01 \$
13 Terre-Neuve	-0,05 \$	-0,13 \$

*Dollars par litre

Prix de l'essence et taxes américaines

Le prix à la pompe est moins élevé aux États-Unis qu'au Canada, grâce à un prix avant-taxe et un niveau de taxes moins élevé. Dans les états frontaliers, les taxes varient entre 14 et 23 sous par litre, lorsque converties en dollars canadiens, alors qu'au Canada celles-ci varient entre 30 sous et 51 sous.

Les niveaux de taxes ci-dessous proviennent du April State Gasoline Tax Reports de l'American Petroleum Institute (API). Les prix à la pompe correspondent aux prix moyens en vigueur le 1er mai 2018, tels que rapportés par l'American Automotive Association (AAA). Les taxes sur l'essence au Michigan sont ajustées à partir du rapport de l'API afin de prendre en compte l'augmentation du prix à la pompe.

Prix et niveau de taxes sur l'essence dans les états frontaliers

En litres et dollars Canadiens

État	Prix à la pompe	Taxe	Proportion de la taxe
Washington	0,95 \$	0,16 \$	17%
Idaho	0,92 \$	0,14 \$	15%
Montana	0,95 \$	0,17 \$	17%
North Dakota	0,99 \$	0,21 \$	21%
Minnesota	0,98 \$	0,21 \$	21%
Michigan	0,88 \$	0,16 \$	18%
New York	0,90 \$	0,14 \$	15%
Vermont	0,91 \$	0,17 \$	19%
New Hampshire	1,04 \$	0,17 \$	17%
Maine	1,11 \$	0,23 \$	21%

Taxe sur le carbone

Le gouvernement fédéral tente de forcer les provinces à avoir une taxe sur le carbone d'au moins 10\$ par tonne d'ici la fin de 2018, sans quoi il implantera une taxe fédérale sur le carbone à la grandeur de la province. Le minimum fédéral augmentera de 10\$ par tonne par année jusqu'au niveau de 50\$ par tonne en 2022.

À 50\$ par tonne, la taxe sur le carbone serait l'équivalent de 11 sous par litre d'essence. C'est déjà élevé, cependant une note d'information ministérielle secrète du gouvernement fédéral indique que la taxe devrait atteindre 300\$ par tonne d'ici 2050 afin d'atteindre les cibles canadiennes de réduction d'émissions de GES. Cela signifierait que le conducteur moyen paierait 1 200\$ par an en taxes sur le carbone.

Jusqu'à présent, quatre provinces ont adopté des taxes sur le carbone. La Colombie-Britannique et l'Alberta ont des systèmes de simples taxes sur le carbone, alors que le Québec et l'Ontario ont adopté un système de bourse du carbone. Les systèmes de bourse du carbone sont complexes, cependant le résultat est que vous avez à payer davantage de taxe, surtout à la pompe.

Taxe sur le carbone		
Province	Par tonne	Par litre d'essence
Colombie-Britannique	35 \$	0,0778 \$
Alberta	30 \$	0,0673 \$
Ontario	18 \$	0,0435 \$
Québec	18 \$	0,0435 \$
Minimum fédéral	10 \$	0,0233 \$

Taxe minimale sur le carbone				
Année	Prix à la tonne du carbone	Taxe sur le carbone appliquée sur l'essence	Taxe sur le carbone par plein de 64L	Coût annuel de la taxe sur le carbone appliquée sur l'essence
2018	10 \$	0,02 \$	1,45 \$	40 \$
2019	20 \$	0,05 \$	2,89 \$	80 \$
2020	30 \$	0,07 \$	4,34 \$	120 \$
2021	40 \$	0,09 \$	5,79 \$	160 \$
2022	50 \$	0,11 \$	7,24 \$	200 \$
2050	300 \$	0,68 \$	43,41 \$	1 197 \$

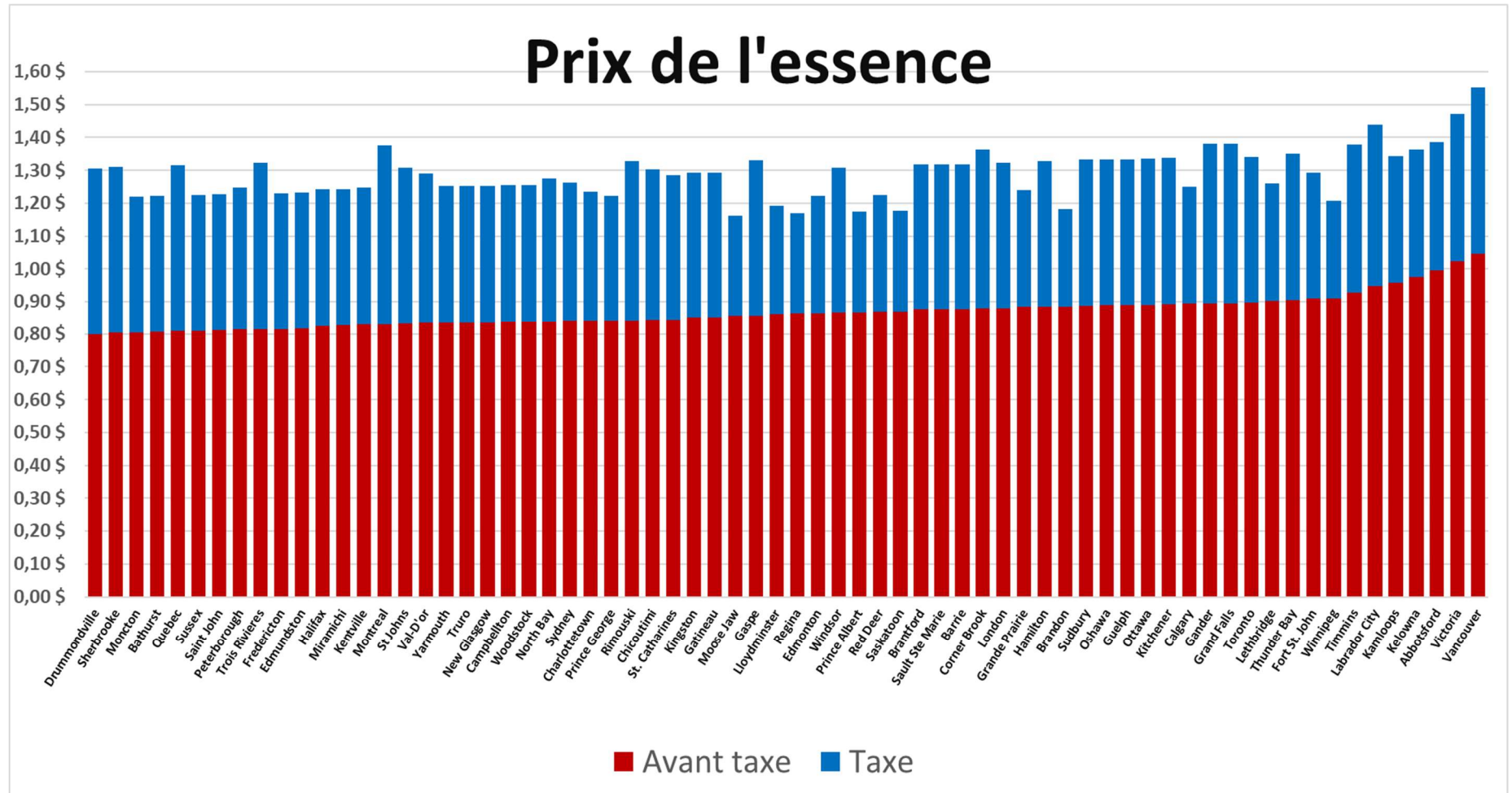
Véritable niveau des taxes sur le carbone

Le concept de taxes sur le carbone appliquées à l'essence veut que, en taxant l'essence, l'on encourage les conducteurs à réduire leurs émissions, soit en conduisant moins, soit en achetant des véhicules moins énergivores. Contrairement à d'autres sources de GES cependant, l'essence est déjà fortement taxée. À Montréal, le niveau de taxes sur l'essence équivaut à celui d'une taxe sur le carbone de 230\$ par tonne. Le niveau moyen canadien équivaut à 192\$ par tonne.

Vraie taxe sur le carbone				
	Province / Ville	Taxe (\$/L)	Taxe par tonne	Taxe spécifique sur le carbone
1	Montréal	0,55 \$	231 \$	18 \$
2	Vancouver	0,51 \$	228 \$	35 \$
3	Québec	0,51 \$	215 \$	18 \$
4	Terre-Neuve	0,48 \$	205 \$	0 \$
5	Victoria	0,45 \$	202 \$	35 \$
6	Ontario	0,44 \$	188 \$	18 \$
7	Nouvelle-Écosse	0,42 \$	180 \$	0 \$
8	Nouveau-Brunswick	0,42 \$	178 \$	0 \$
9	Colombie-Britannique en dehors de Victoria et Vancouver	0,38 \$	173 \$	35 \$
10	ÎPE	0,39 \$	169 \$	0 \$
11	Alberta	0,36 \$	159 \$	30 \$
12	Saskatchewan	0,31 \$	131 \$	0 \$
13	Manitoba	0,30 \$	128 \$	0 \$

Relation entre les taxes et les prix à la pompe

Le prix avant taxes de l'essence est assez similaire dans l'ensemble du pays. Les taxes sont le principal facteur en cause derrière la variation des prix d'une ville ou d'une province à l'autre. L'exception à cette règle est la Colombie-Britannique, où les prix avant taxe sont considérablement plus élevés qu'ailleurs au pays.



Parmi les 71 municipalités analysées dans le cadre de ce rapport, les prix avant taxe varient entre 80 et 104 sous par litre, une différence de 24 sous par litre. Lorsque l'on inclut les taxes, les prix varient de 39 sous, entre 1,55\$ à Vancouver et 1,16\$ à Moose Jaw. Bien que les prix avant taxe constituent une part de la différence entre ces deux villes, les taxes sur l'essence sont de 30 sous à Moose Jaw et de 51 sous à Vancouver.

À Halifax et à Montréal, le prix avant taxe est de 83 sous, mais lorsque l'on inclut les taxes à la pompe l'on se retrouve avec des prix à la pompe de 1,38\$ à Montréal et 1,24\$ à Halifax. À Brandon et à Hamilton, les prix avant taxe sont de 88 sous par litre, mais le prix à la pompe est de 1,33\$ à Hamilton, alors qu'il est de 1,18\$ à Brandon.

Revenus

Cette année, les taxes totales collectées sur l'essence et le diesel s'élèveront à 24 milliards de dollars. Les gouvernements provinciaux et agences de transport en commun en récolteront la majeure partie, soit 15,8 milliards de dollars. Le gouvernement fédéral récoltera 8,3 milliards de dollars quant à lui.

Revenus provenant des taxes sur l'essence et le diesel						
Province / Ville	Taxes provinciales par litres	Taxes de vente provinciales	Taxe d'assise fédérale	Taxe de vente fédérale	Taxe-sur-la-taxe	Taxe totale
Colombie-Britannique en dehors de Victoria et Vancouver	517 100 000 \$	0 \$	189 900 000 \$	140 700 000 \$	35 400 000 \$	847 700 000 \$
Vancouver	1 193 500 000 \$	0 \$	295 300 000 \$	254 700 000 \$	74 500 000 \$	1 743 500 000 \$
Victoria	148 000 000 \$	0 \$	44 600 000 \$	36 600 000 \$	9 600 000 \$	229 200 000 \$
Alberta	1 993 300 000 \$	0 \$	770 800 000 \$	575 400 000 \$	138 200 000 \$	3 339 500 000 \$
Saskatchewan	425 600 000 \$	0 \$	208 400 000 \$	158 000 000 \$	31 700 000 \$	792 000 000 \$
Manitoba	330 800 000 \$	0 \$	189 900 000 \$	135 300 000 \$	26 100 000 \$	656 000 000 \$
Ontario	3 900 300 000 \$	1 958 300 000 \$	1 719 700 000 \$	1 258 900 000 \$	730 600 000 \$	8 837 200 000 \$
Québec en dehors de Montréal	1 274 700 000 \$	667 600 000 \$	479 900 000 \$	350 700 000 \$	262 700 000 \$	2 772 900 000 \$
Montréal	1 437 700 000 \$	670 900 000 \$	463 600 000 \$	352 200 000 \$	284 700 000 \$	2 924 400 000 \$
Nouveau-Brunswick	257 800 000 \$	169 300 000 \$	126 300 000 \$	88 600 000 \$	57 600 000 \$	642 000 000 \$
ÎPE	37 100 000 \$	29 200 000 \$	23 000 000 \$	15 300 000 \$	9 000 000 \$	104 600 000 \$
Nouvelle-Écosse	235 500 000 \$	171 300 000 \$	129 100 000 \$	89 700 000 \$	54 700 000 \$	625 600 000 \$
Terre-Neuve	235 700 000 \$	136 600 000 \$	92 300 000 \$	71 500 000 \$	49 200 000 \$	536 100 000 \$
Canada	11 987 100 000 \$	3 803 200 000 \$	4 732 800 000 \$	3 527 600 000 \$	1 764 000 000 \$	24 050 700 000 \$

Ces estimations de revenus proviennent de l'estimation des ventes d'essence pour véhicules routiers. Les taxes provinciales par litres incluent les taxes pour le transport en commun à Vancouver, Victoria et Montréal.

Élimination de la taxe d'accise fédérale

Éliminer la taxe d'accise fédérale de 10 sous par litre d'essence et de 4 sous par litre de diesel permettrait aux Canadiens et Canadiennes d'épargner 5 milliards de dollars, dont 500 millions en taxe-sur-la-taxe. Éliminer la taxe d'accise fédérale n'éliminerait pas toute la taxe-sur-la-taxe fédérale, mais permettrait d'éviter que le gouvernement fédéral ne récolte des taxes sur sa propre taxe d'accise.

Élimination de la taxe d'accise fédérale				
Province / Ville	Taxe d'accise fédérale	Taxe-sur-la-taxe fédérale	Taxe-sur-la-taxe provinciale	Total
Colombie-Britannique en dehors de Victoria et Vancouver	189 900 000 \$	9 500 000 \$	0 \$	199 400 000 \$
Vancouver	295 300 000 \$	14 800 000 \$	0 \$	310 100 000 \$
Victoria	44 600 000 \$	2 200 000 \$	0 \$	46 800 000 \$
Alberta	770 800 000 \$	38 600 000 \$	0 \$	809 400 000 \$
Saskatchewan	208 400 000 \$	10 400 000 \$	0 \$	218 800 000 \$
Manitoba	189 900 000 \$	9 500 000 \$	0 \$	199 400 000 \$
Ontario	1 719 700 000 \$	86 000 000 \$	137 600 000 \$	1 943 300 000 \$
Québec en dehors de Montréal	479 900 000 \$	24 000 000 \$	47 800 000 \$	551 700 000 \$
Montréal	463 600 000 \$	23 200 000 \$	46 200 000 \$	533 000 000 \$
Nouveau-Brunswick	126 300 000 \$	6 300 000 \$	12 600 000 \$	145 200 000 \$
ÎPE	23 000 000 \$	1 200 000 \$	2 300 000 \$	26 500 000 \$
Nouvelle-Écosse	129 100 000 \$	6 500 000 \$	12 900 000 \$	148 500 000 \$
Terre-Neuve	92 300 000 \$	4 600 000 \$	9 200 000 \$	106 100 000 \$
Canada	4 732 800 000 \$	236 800 000 \$	268 600 000 \$	5 238 200 000 \$

Taxe-sur-la-tax

Chaque fois que vous faites un plein, vous payez la taxe-sur-la-tax. Le gouvernement calcule sa taxe de vente sur le prix à la pompe, après que toutes les autres taxes aient été ajoutées. Cela signifie que vous payez des taxes sur le montant total de taxes que le gouvernement a ajouté au prix. En moyenne, cela revient à 3 sous par litre. En 2018, le gouvernement fédéral récoltera près de 1,8 milliards de dollars en taxe-sur-la-tax sur la vente d'essence et de diesel.

Taxe-sur-la-tax sur l'essence et le diesel collectée			
Province / Ville	Fédéral	Provincial	Total
Colombie-Britannique en dehors de Victoria et Vancouver	35 400 000 \$	0 \$	35 400 000 \$
Vancouver	74 500 000 \$	0 \$	74 500 000 \$
Victoria	9 600 000 \$	0 \$	9 600 000 \$
Alberta	138 200 000 \$	0 \$	138 200 000 \$
Saskatchewan	31 700 000 \$	0 \$	31 700 000 \$
Manitoba	26 100 000 \$	0 \$	26 100 000 \$
Ontario	281 000 000 \$	449 600 000 \$	730 600 000 \$
Québec en dehors de Montréal	87 700 000 \$	175 000 000 \$	262 700 000 \$
Montréal	95 100 000 \$	189 600 000 \$	284 700 000 \$
Nouveau-Brunswick	19 200 000 \$	38 400 000 \$	57 600 000 \$
ÎPE	3 000 000 \$	6 000 000 \$	9 000 000 \$
Nouvelle-Écosse	18 200 000 \$	36 500 000 \$	54 700 000 \$
Terre-Neuve	16 400 000 \$	32 800 000 \$	49 200 000 \$
Canada	836 100 000 \$	927 900 000 \$	1 764 000 000 \$

Taxe-sur-la-tax par litre d'essence	
Province / Ville	Taxe-sur-la-tax
Colombie-Britannique en dehors de Victoria et Vancouver	0,02 \$
Vancouver	0,02 \$
Victoria	0,02 \$
Alberta	0,01 \$
Saskatchewan	0,01 \$
Manitoba	0,01 \$
Ontario	0,04 \$
Québec en dehors de Montréal	0,05 \$
Montréal	0,05 \$
Nouveau-Brunswick	0,04 \$
ÎPE	0,03 \$
Nouvelle-Écosse	0,04 \$
Terre-Neuve	0,05 \$
Canada	0,03 \$

Complexité de la taxe sur l'essence au Québec

Les taxes sur l'essence sont déjà assez compliquées un peu partout au pays, où certains endroits ont jusqu'à six taxes différentes qui vous sont chargées à chaque plein. Néanmoins, la palme du système le plus compliqué revient au Québec et à son système de déductions régionales de la taxe d'accise provinciale.

Le Québec a différents niveaux de taxes d'accise en fonction de si l'on se trouve dans une région périphérique, une région spécifique, une région frontalière avec l'Ontario ou le Nouveau-Brunswick, ou une région frontalière avec les États-Unis. Au sein de chacune de ces catégories se trouvent divers taux basés sur la distance avec les frontières ou certaines régions, ou si la région se retrouve dans plus d'une de ces catégories. Il y a donc 30 niveaux différents de taxe sur l'essence applicable. Étant donné ce niveau de complexité, ce rapport n'analyse pas chacun des différents taux applicables au Québec.

Pour les fins de ce rapport, nous utilisons le taux régulier de la taxe d'accise, soit 19,2 sous par litre d'essence, et 22 sous par litre de diesel dans le cadre de l'analyse du coût par litre. Cependant, afin d'analyser les taxes totales payées au Québec en dehors de Montréal, une moyenne pondérée en fonction de la population et des taxes d'accise moyennes payées dans neuf municipalités a été utilisée.

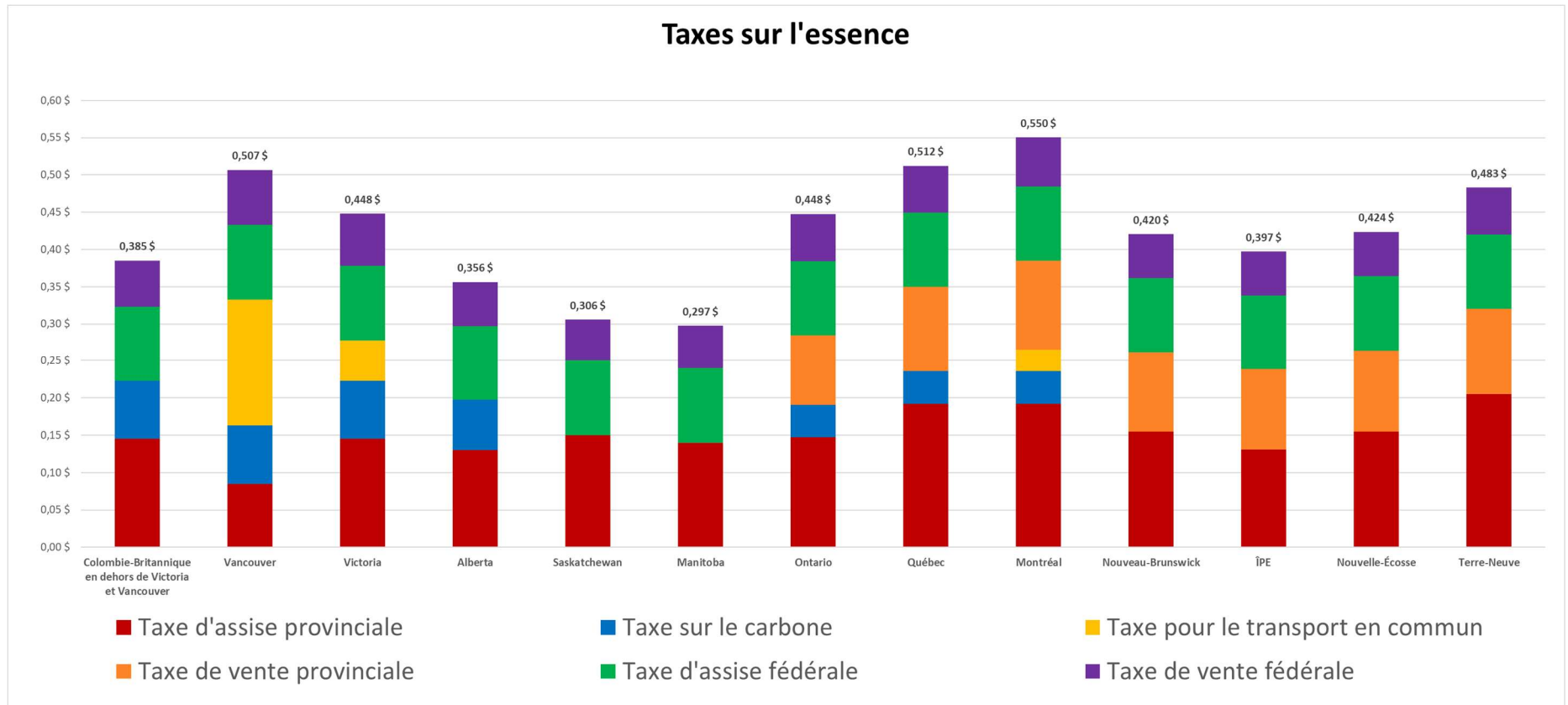
Détails simplifiés					
	Régulier	Régions périphériques	Régions spécifiques	Près de l'Ontario et du Nouveau- Brunswick	Près des États-Unis
Essence	0,1920 \$	0,1455 \$	0,1690 \$	0,1120 \$	0,0720 \$
Diesel	0,2020 \$	0,1638 \$	0,1830 \$	0,2020 \$	0,2020 \$

Répartition des taxes

Essence

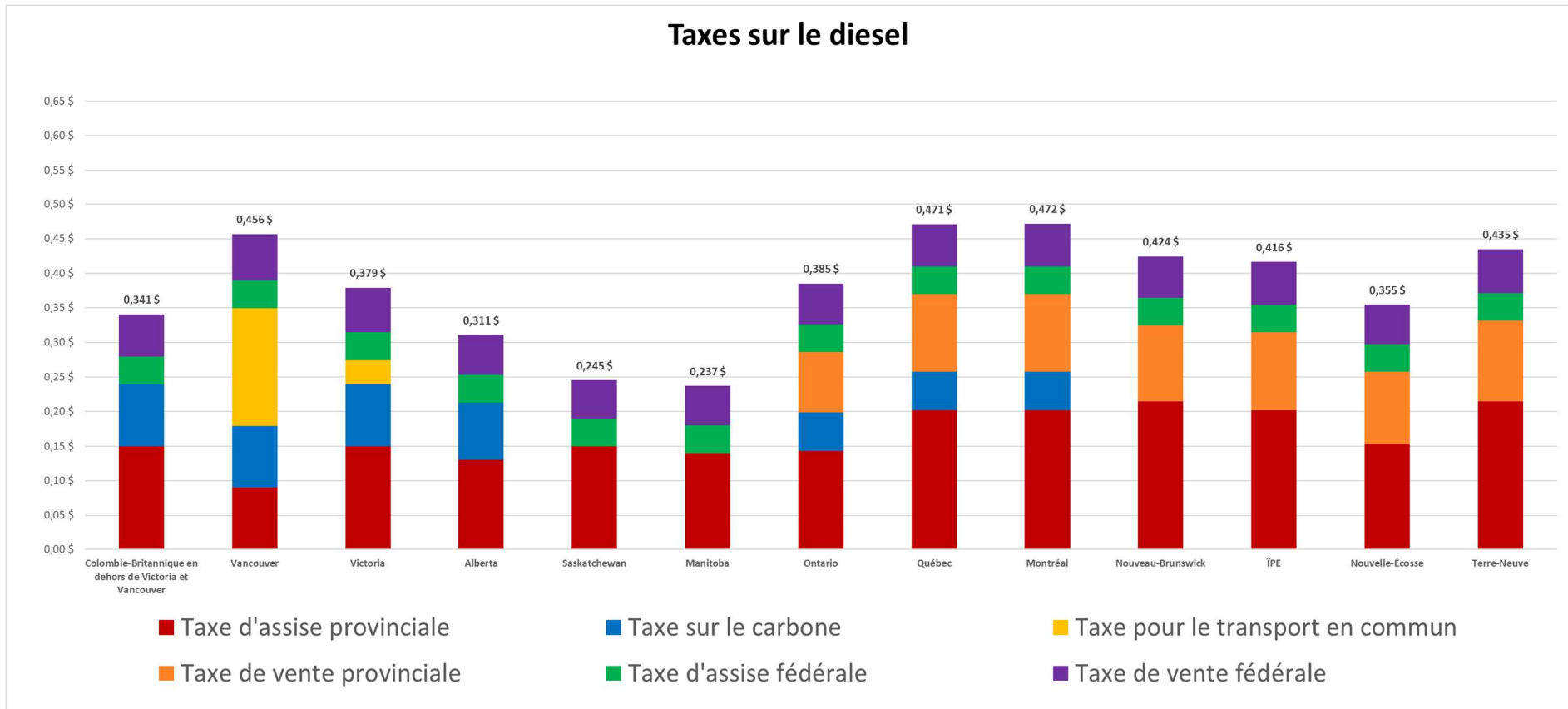
Les taxes représentent jusqu'à 39,6% du prix à la pompe. Vous ne les verrez pas toutes inscrites sur vos reçus, mais vous payez jusqu'à six taxes différentes. Voici le montant applicable de chacune de ces taxes, ce que vous ne verrez pas sur vos reçus.

Répartition de la taxe sur l'essence (\$/L)								
Province / Ville	Taxe d'assise provinciale	Taxe sur le carbone	Taxe pour le transport en commun	Taxe de vente provinciale	Taxe d'assise fédérale	Taxe de vente fédérale	Taxe totale	Taxe-sur-la-tax
Colombie-Britannique en dehors de Victoria et Vancouver	0,145 \$	0,078 \$	0,000 \$	0,000 \$	0,100 \$	0,062 \$	0,385 \$	0,016 \$
Vancouver	0,085 \$	0,078 \$	0,170 \$	0,000 \$	0,100 \$	0,074 \$	0,507 \$	0,022 \$
Victoria	0,145 \$	0,078 \$	0,055 \$	0,000 \$	0,100 \$	0,070 \$	0,448 \$	0,019 \$
Alberta	0,130 \$	0,067 \$	0,000 \$	0,000 \$	0,100 \$	0,059 \$	0,356 \$	0,015 \$
Saskatchewan	0,150 \$	0,000 \$	0,000 \$	0,000 \$	0,100 \$	0,056 \$	0,306 \$	0,013 \$
Manitoba	0,140 \$	0,000 \$	0,000 \$	0,000 \$	0,100 \$	0,057 \$	0,297 \$	0,012 \$
Ontario	0,147 \$	0,044 \$	0,000 \$	0,094 \$	0,100 \$	0,063 \$	0,448 \$	0,038 \$
Québec	0,192 \$	0,044 \$	0,000 \$	0,114 \$	0,100 \$	0,063 \$	0,512 \$	0,050 \$
Montréal	0,192 \$	0,044 \$	0,030 \$	0,119 \$	0,100 \$	0,066 \$	0,550 \$	0,055 \$
Nouveau-Brunswick	0,155 \$	0,000 \$	0,000 \$	0,107 \$	0,100 \$	0,059 \$	0,420 \$	0,038 \$
ÎPE	0,131 \$	0,000 \$	0,000 \$	0,107 \$	0,100 \$	0,059 \$	0,397 \$	0,035 \$
Nouvelle-Écosse	0,155 \$	0,000 \$	0,000 \$	0,109 \$	0,100 \$	0,060 \$	0,424 \$	0,038 \$
Terre-Neuve	0,205 \$	0,000 \$	0,000 \$	0,115 \$	0,100 \$	0,063 \$	0,483 \$	0,046 \$
Canada	0,149 \$	0,044 \$	0,014 \$	0,070 \$	0,100 \$	0,064 \$	0,441 \$	0,033 \$



Diesel

Répartition de la taxe sur le diesel (\$/L)								
Province / Ville	Taxe d'assise provinciale	Taxe sur le carbone	Taxe pour le transport en commun	Taxe de vente provinciale	Taxe d'assise fédérale	Taxe de vente fédérale	Taxe totale	Taxe-sur-la-taxe
Colombie-Britannique en dehors de Victoria et Vancouver	0,150 \$	0,090 \$	0,000 \$	0,000 \$	0,040 \$	0,061 \$	0,341 \$	0,014 \$
Vancouver	0,090 \$	0,090 \$	0,170 \$	0,000 \$	0,040 \$	0,067 \$	0,456 \$	0,019 \$
Victoria	0,150 \$	0,090 \$	0,035 \$	0,000 \$	0,040 \$	0,065 \$	0,379 \$	0,016 \$
Alberta	0,130 \$	0,083 \$	0,000 \$	0,000 \$	0,040 \$	0,058 \$	0,311 \$	0,013 \$
Saskatchewan	0,150 \$	0,000 \$	0,000 \$	0,000 \$	0,040 \$	0,055 \$	0,245 \$	0,010 \$
Manitoba	0,140 \$	0,000 \$	0,000 \$	0,000 \$	0,040 \$	0,057 \$	0,237 \$	0,009 \$
Ontario	0,143 \$	0,055 \$	0,000 \$	0,088 \$	0,040 \$	0,059 \$	0,385 \$	0,031 \$
Québec	0,202 \$	0,055 \$	0,000 \$	0,112 \$	0,040 \$	0,061 \$	0,471 \$	0,045 \$
Montréal	0,202 \$	0,055 \$	0,000 \$	0,112 \$	0,040 \$	0,062 \$	0,472 \$	0,045 \$
Nouveau-Brunswick	0,215 \$	0,000 \$	0,000 \$	0,109 \$	0,040 \$	0,060 \$	0,424 \$	0,038 \$
ÎPE	0,202 \$	0,000 \$	0,000 \$	0,113 \$	0,040 \$	0,062 \$	0,416 \$	0,036 \$
Nouvelle-Écosse	0,154 \$	0,000 \$	0,000 \$	0,104 \$	0,040 \$	0,057 \$	0,355 \$	0,029 \$
Terre-Neuve	0,215 \$	0,000 \$	0,000 \$	0,116 \$	0,040 \$	0,064 \$	0,435 \$	0,038 \$



Taxes par plein

Personne n'achète qu'un seul litre d'essence. La taxe moyenne payée sur un plein de 64 litres d'essence au Canada est de près de 28,61\$, dont 2,12\$ de taxe-sur-la-taxation.

Taxe sur un plein de 64L						
Province / Ville	Avant taxe	Taxes provinciales	Taxes fédérales	Taxe-sur-la-taxation	Taxe totale	Total
Colombie-Britannique en dehors de Victoria et Vancouver	58,94 \$	14,24 \$	10,38 \$	1,03 \$	24,62 \$	83,55 \$
Vancouver	66,88 \$	21,32 \$	11,13 \$	1,38 \$	32,45 \$	99,33 \$
Victoria	65,54 \$	17,79 \$	10,89 \$	1,21 \$	28,67 \$	94,21 \$
Alberta	56,37 \$	12,60 \$	10,17 \$	0,95 \$	22,77 \$	79,14 \$
Saskatchewan	55,57 \$	9,58 \$	9,98 \$	0,80 \$	19,56 \$	75,12 \$
Manitoba	58,11 \$	8,99 \$	10,07 \$	0,77 \$	19,06 \$	77,17 \$
Ontario	56,58 \$	17,91 \$	10,44 \$	2,42 \$	28,36 \$	84,94 \$
Québec	51,69 \$	22,06 \$	10,41 \$	3,22 \$	32,47 \$	84,16 \$
Montréal	53,15 \$	24,32 \$	10,59 \$	3,50 \$	34,91 \$	88,06 \$
Nouveau-Brunswick	52,06 \$	16,43 \$	10,14 \$	2,45 \$	26,57 \$	78,63 \$
ÎPE	53,89 \$	14,99 \$	10,16 \$	2,22 \$	25,15 \$	79,04 \$
Nouvelle-Écosse	53,43 \$	16,56 \$	10,22 \$	2,45 \$	26,78 \$	80,21 \$
Terre-Neuve	54,09 \$	20,10 \$	10,43 \$	2,93 \$	30,53 \$	84,61 \$
Canada	57,60 \$	18,10 \$	10,51 \$	2,12 \$	28,61 \$	86,21 \$

Taxe annuelle sur l'essence

Le Canada est un pays très vaste. L'on doit conduire pour se rendre d'un endroit à l'autre. Selon l'Étude sur l'utilisation des véhicules au Canada de Transports Canada, le propriétaire de véhicule moyen achète 1 765 litres d'essence afin de parcourir 15 616 kilomètres par an. Cela signifie un coût total de 789\$ de taxes sur l'essence, dont 58\$ de taxe-sur-la-taxe. Si vous conduisez sur de plus longues distances, ou conduisez une camionnette, le coût sera beaucoup plus élevé. La province et la ville où vous conduisez peut aussi avoir un impact significatif. Au Manitoba, par exemple, cela signifie un total de 525\$ de taxes par an, alors qu'à Montréal c'est plutôt un total de 971\$ par an.

Moyenne annuelle de taxes sur l'essence payée par véhicule						
Province / Ville	Avant taxe	Taxes provinciales	Taxes fédérales	Taxe-sur-la-taxe	Taxe totale	Total
Colombie-Britannique en dehors de Victoria et Vancouver	1 625 \$	393 \$	286 \$	28 \$	679 \$	2 304 \$
Vancouver	1 844 \$	587 \$	307 \$	38 \$	894 \$	2 739 \$
Victoria	1 807 \$	490 \$	300 \$	33 \$	791 \$	2 598 \$
Alberta	1 555 \$	348 \$	280 \$	26 \$	629 \$	2 183 \$
Saskatchewan	1 532 \$	265 \$	275 \$	22 \$	540 \$	2 072 \$
Manitoba	1 602 \$	247 \$	278 \$	21 \$	525 \$	2 128 \$
Ontario	1 560 \$	502 \$	288 \$	67 \$	790 \$	2 342 \$
Québec	1 426 \$	617 \$	287 \$	89 \$	904 \$	2 321 \$
Montréal	1 466 \$	679 \$	292 \$	97 \$	971 \$	2 429 \$
Nouveau-Brunswick	1 436 \$	462 \$	280 \$	68 \$	742 \$	2 169 \$
ÎPE	1 486 \$	421 \$	280 \$	61 \$	701 \$	2 180 \$
Nouvelle-Écosse	1 473 \$	466 \$	282 \$	68 \$	748 \$	2 212 \$
Terre-Neuve	1 492 \$	565 \$	288 \$	81 \$	852 \$	2 334 \$

Synthèses des taxes applicables par province

Colombie-Britannique en dehors de Victoria et Vancouver

Répartition de la taxe sur l'essence (\$/L)

Année	Brut	Raffinage et marketing	Taxe de vente fédérale	Taxe d'assise fédérale	Taxe de vente provinciale	Taxe d'assise provinciale	Bourse du carbone	Prix à la pompe	Pourcentage de taxe	Taxe-sur-la-taxe
2018	0,481 \$	0,440 \$	0,062 \$	0,100 \$	0,000 \$	0,145 \$	0,078 \$	1,306 \$	29%	0,016 \$
2017	0,396 \$	0,369 \$	0,054 \$	0,100 \$	0,000 \$	0,145 \$	0,067 \$	1,131 \$	32%	0,016 \$
2016	0,272 \$	0,410 \$	0,050 \$	0,100 \$	0,000 \$	0,145 \$	0,067 \$	1,043 \$	35%	0,016 \$
2015	0,285 \$	0,463 \$	0,053 \$	0,100 \$	0,000 \$	0,145 \$	0,067 \$	1,113 \$	33%	0,016 \$
2014	0,513 \$	0,385 \$	0,060 \$	0,100 \$	0,000 \$	0,145 \$	0,067 \$	1,270 \$	29%	0,016 \$
2013	0,585 \$	0,313 \$	0,060 \$	0,100 \$	0,000 \$	0,145 \$	0,067 \$	1,271 \$	29%	0,016 \$
2012	0,542 \$	0,346 \$	0,060 \$	0,100 \$	0,000 \$	0,145 \$	0,067 \$	1,254 \$	29%	0,016 \$
2011	0,600 \$	0,280 \$	0,059 \$	0,100 \$	0,000 \$	0,145 \$	0,050 \$	1,233 \$	29%	0,015 \$
2010	0,487 \$	0,238 \$	0,050 \$	0,100 \$	0,000 \$	0,145 \$	0,039 \$	1,059 \$	32%	0,014 \$
2009	0,415 \$	0,261 \$	0,048 \$	0,100 \$	0,000 \$	0,145 \$	0,029 \$	0,998 \$	32%	0,014 \$
2008	0,645 \$	0,246 \$	0,057 \$	0,100 \$	0,000 \$	0,145 \$	0,012 \$	1,205 \$	26%	0,013 \$

Colombie-Britannique en dehors de Victoria et Vancouver

Répartition de la taxe sur l'essence (\$/L)

Année	Brut	Raffinage et marketing	Taxe de vente fédérale	Taxe d'assise fédérale	Taxe de vente provinciale	Taxe d'assise provinciale	Bourse du carbone	Prix à la pompe	Pourcentage de taxe	Taxe-sur-la-taxe
2018	0,481 \$	0,440 \$	0,062 \$	0,100 \$	0,000 \$	0,145 \$	0,078 \$	1,306 \$	29%	0,016 \$
2017	0,396 \$	0,369 \$	0,054 \$	0,100 \$	0,000 \$	0,145 \$	0,067 \$	1,131 \$	32%	0,016 \$
2016	0,272 \$	0,410 \$	0,050 \$	0,100 \$	0,000 \$	0,145 \$	0,067 \$	1,043 \$	35%	0,016 \$
2015	0,285 \$	0,463 \$	0,053 \$	0,100 \$	0,000 \$	0,145 \$	0,067 \$	1,113 \$	33%	0,016 \$
2014	0,513 \$	0,385 \$	0,060 \$	0,100 \$	0,000 \$	0,145 \$	0,067 \$	1,270 \$	29%	0,016 \$
2013	0,585 \$	0,313 \$	0,060 \$	0,100 \$	0,000 \$	0,145 \$	0,067 \$	1,271 \$	29%	0,016 \$
2012	0,542 \$	0,346 \$	0,060 \$	0,100 \$	0,000 \$	0,145 \$	0,067 \$	1,254 \$	29%	0,016 \$
2011	0,600 \$	0,280 \$	0,059 \$	0,100 \$	0,000 \$	0,145 \$	0,050 \$	1,233 \$	29%	0,015 \$
2010	0,487 \$	0,238 \$	0,050 \$	0,100 \$	0,000 \$	0,145 \$	0,039 \$	1,059 \$	32%	0,014 \$
2009	0,415 \$	0,261 \$	0,048 \$	0,100 \$	0,000 \$	0,145 \$	0,029 \$	0,998 \$	32%	0,014 \$
2008	0,645 \$	0,246 \$	0,057 \$	0,100 \$	0,000 \$	0,145 \$	0,012 \$	1,205 \$	26%	0,013 \$

Vancouver

Répartition de la taxe sur l'essence (\$/L)

Année	Brut	Raffinage et marketing	Taxe de vente fédérale	Taxe d'assise fédérale	Taxe de vente provinciale	Taxe d'assise provinciale	Bourse du carbone	Taxe pour le transport en commun	Prix à la pompe	Pourcentage de taxe	Taxe-sur-la-taxe
2018	0,481 \$	0,564 \$	0,074 \$	0,100 \$	0,000 \$	0,085 \$	0,078 \$	0,170 \$	1,552 \$	33%	0,022 \$
2017	0,396 \$	0,465 \$	0,064 \$	0,100 \$	0,000 \$	0,085 \$	0,067 \$	0,170 \$	1,347 \$	36%	0,021 \$
2016	0,272 \$	0,438 \$	0,057 \$	0,100 \$	0,000 \$	0,085 \$	0,067 \$	0,170 \$	1,188 \$	40%	0,021 \$
2015	0,285 \$	0,476 \$	0,059 \$	0,100 \$	0,000 \$	0,085 \$	0,067 \$	0,170 \$	1,242 \$	39%	0,021 \$
2014	0,513 \$	0,377 \$	0,066 \$	0,100 \$	0,000 \$	0,085 \$	0,067 \$	0,170 \$	1,377 \$	35%	0,021 \$
2013	0,585 \$	0,303 \$	0,065 \$	0,100 \$	0,000 \$	0,085 \$	0,067 \$	0,170 \$	1,375 \$	35%	0,021 \$
2012	0,542 \$	0,334 \$	0,065 \$	0,100 \$	0,000 \$	0,085 \$	0,067 \$	0,165 \$	1,351 \$	35%	0,021 \$
2011	0,600 \$	0,268 \$	0,063 \$	0,100 \$	0,000 \$	0,085 \$	0,050 \$	0,150 \$	1,316 \$	34%	0,019 \$
2010	0,487 \$	0,232 \$	0,055 \$	0,100 \$	0,000 \$	0,085 \$	0,039 \$	0,150 \$	1,147 \$	37%	0,019 \$
2009	0,415 \$	0,236 \$	0,049 \$	0,100 \$	0,000 \$	0,085 \$	0,029 \$	0,120 \$	1,034 \$	37%	0,017 \$
2008	0,645 \$	0,187 \$	0,057 \$	0,100 \$	0,000 \$	0,085 \$	0,012 \$	0,120 \$	1,206 \$	31%	0,016 \$

Victoria

Répartition de la taxe sur l'essence (\$/L)

Année	Brut	Raffinage et marketing	Taxe de vente fédérale	Taxe d'assise fédérale	Taxe de vente provinciale	Taxe d'assise provinciale	Bourse du carbone	Taxe pour le transport en commun	Prix à la pompe	Pourcentage de taxe	Taxe-sur-la-taxe
2018	0,481 \$	0,543 \$	0,070 \$	0,100 \$	0,000 \$	0,145 \$	0,078 \$	0,055 \$	1,472 \$	30%	0,019 \$
2017	0,396 \$	0,459 \$	0,060 \$	0,100 \$	0,000 \$	0,145 \$	0,067 \$	0,035 \$	1,261 \$	32%	0,017 \$
2016	0,272 \$	0,442 \$	0,053 \$	0,100 \$	0,000 \$	0,145 \$	0,067 \$	0,035 \$	1,113 \$	36%	0,017 \$
2015	0,285 \$	0,476 \$	0,055 \$	0,100 \$	0,000 \$	0,145 \$	0,067 \$	0,035 \$	1,163 \$	35%	0,017 \$
2014	0,513 \$	0,342 \$	0,060 \$	0,100 \$	0,000 \$	0,145 \$	0,067 \$	0,035 \$	1,261 \$	32%	0,017 \$
2013	0,585 \$	0,273 \$	0,060 \$	0,100 \$	0,000 \$	0,145 \$	0,067 \$	0,035 \$	1,265 \$	32%	0,017 \$
2012	0,542 \$	0,286 \$	0,059 \$	0,100 \$	0,000 \$	0,145 \$	0,067 \$	0,035 \$	1,227 \$	33%	0,017 \$
2011	0,600 \$	0,249 \$	0,059 \$	0,100 \$	0,000 \$	0,145 \$	0,050 \$	0,035 \$	1,237 \$	31%	0,017 \$
2010	0,487 \$	0,231 \$	0,052 \$	0,100 \$	0,000 \$	0,145 \$	0,039 \$	0,035 \$	1,088 \$	34%	0,016 \$
2009	0,415 \$	0,242 \$	0,048 \$	0,100 \$	0,000 \$	0,145 \$	0,029 \$	0,035 \$	1,015 \$	35%	0,015 \$
2008	0,645 \$	0,232 \$	0,058 \$	0,100 \$	0,000 \$	0,145 \$	0,012 \$	0,033 \$	1,224 \$	28%	0,014 \$

Alberta

Répartition de la taxe sur l'essence (\$/L)

Année	Brut	Raffinage et marketing	Taxe de vente fédérale	Taxe d'assise fédérale	Taxe de vente provinciale	Taxe d'assise provinciale	Bourse du carbone	Prix à la pompe	Pourcentage de taxe	Taxe-sur-la-taxe
2018	0,481 \$	0,400 \$	0,059 \$	0,100 \$	0,000 \$	0,130 \$	0,067 \$	1,237 \$	29%	0,015 \$
2017	0,396 \$	0,286 \$	0,048 \$	0,100 \$	0,000 \$	0,130 \$	0,045 \$	1,005 \$	32%	0,014 \$
2016	0,272 \$	0,349 \$	0,043 \$	0,100 \$	0,000 \$	0,130 \$	0,000 \$	0,893 \$	31%	0,012 \$
2015	0,285 \$	0,412 \$	0,046 \$	0,100 \$	0,000 \$	0,120 \$	0,000 \$	0,964 \$	28%	0,011 \$
2014	0,513 \$	0,372 \$	0,054 \$	0,100 \$	0,000 \$	0,090 \$	0,000 \$	1,129 \$	22%	0,010 \$
2013	0,585 \$	0,287 \$	0,053 \$	0,100 \$	0,000 \$	0,090 \$	0,000 \$	1,116 \$	22%	0,010 \$
2012	0,542 \$	0,321 \$	0,053 \$	0,100 \$	0,000 \$	0,090 \$	0,000 \$	1,105 \$	22%	0,010 \$
2011	0,600 \$	0,249 \$	0,052 \$	0,100 \$	0,000 \$	0,090 \$	0,000 \$	1,092 \$	22%	0,010 \$
2010	0,487 \$	0,198 \$	0,044 \$	0,100 \$	0,000 \$	0,090 \$	0,000 \$	0,919 \$	25%	0,010 \$
2009	0,415 \$	0,223 \$	0,041 \$	0,100 \$	0,000 \$	0,090 \$	0,000 \$	0,870 \$	27%	0,010 \$
2008	0,645 \$	0,210 \$	0,052 \$	0,100 \$	0,000 \$	0,090 \$	0,000 \$	1,097 \$	22%	0,010 \$

Saskatchewan

Répartition de la taxe sur l'essence (\$/L)

Année	Brut	Raffinage et marketing	Taxe de vente fédérale	Taxe d'assise fédérale	Taxe de vente provinciale	Taxe d'assise provinciale	Prix à la pompe	Pourcentage de taxe	Taxe-sur-la-tax
2018	0,481 \$	0,387 \$	0,056 \$	0,100 \$	0,000 \$	0,150 \$	1,174 \$	26%	0,013 \$
2017	0,396 \$	0,296 \$	0,047 \$	0,100 \$	0,000 \$	0,150 \$	0,989 \$	30%	0,013 \$
2016	0,272 \$	0,355 \$	0,044 \$	0,100 \$	0,000 \$	0,150 \$	0,921 \$	32%	0,013 \$
2015	0,285 \$	0,422 \$	0,048 \$	0,100 \$	0,000 \$	0,150 \$	1,004 \$	30%	0,013 \$
2014	0,513 \$	0,382 \$	0,057 \$	0,100 \$	0,000 \$	0,150 \$	1,203 \$	26%	0,013 \$
2013	0,585 \$	0,305 \$	0,057 \$	0,100 \$	0,000 \$	0,150 \$	1,197 \$	26%	0,013 \$
2012	0,542 \$	0,374 \$	0,058 \$	0,100 \$	0,000 \$	0,150 \$	1,224 \$	25%	0,013 \$
2011	0,600 \$	0,301 \$	0,058 \$	0,100 \$	0,000 \$	0,150 \$	1,208 \$	25%	0,013 \$
2010	0,487 \$	0,232 \$	0,048 \$	0,100 \$	0,000 \$	0,150 \$	1,018 \$	29%	0,013 \$
2009	0,415 \$	0,256 \$	0,046 \$	0,100 \$	0,000 \$	0,150 \$	0,967 \$	31%	0,013 \$
2008	0,645 \$	0,225 \$	0,056 \$	0,100 \$	0,000 \$	0,150 \$	1,176 \$	26%	0,013 \$

Manitoba

Répartition de la taxe sur l'essence (\$/L)

Année	Brut	Raffinage et marketing	Taxe de vente fédérale	Taxe d'assise fédérale	Taxe de vente provinciale	Taxe d'assise provinciale	Prix à la pompe	Pourcentage de taxe	Taxe-sur-la-taxe
2018	0,481 \$	0,427 \$	0,057 \$	0,100 \$	0,000 \$	0,140 \$	1,206 \$	25%	0,012 \$
2017	0,396 \$	0,296 \$	0,047 \$	0,100 \$	0,000 \$	0,140 \$	0,979 \$	29%	0,012 \$
2016	0,272 \$	0,371 \$	0,044 \$	0,100 \$	0,000 \$	0,140 \$	0,927 \$	31%	0,012 \$
2015	0,285 \$	0,403 \$	0,046 \$	0,100 \$	0,000 \$	0,140 \$	0,974 \$	29%	0,012 \$
2014	0,513 \$	0,369 \$	0,056 \$	0,100 \$	0,000 \$	0,140 \$	1,178 \$	25%	0,012 \$
2013	0,585 \$	0,324 \$	0,057 \$	0,100 \$	0,000 \$	0,140 \$	1,207 \$	25%	0,012 \$
2012	0,542 \$	0,350 \$	0,056 \$	0,100 \$	0,000 \$	0,132 \$	1,180 \$	24%	0,012 \$
2011	0,600 \$	0,272 \$	0,054 \$	0,100 \$	0,000 \$	0,115 \$	1,141 \$	24%	0,011 \$
2010	0,487 \$	0,224 \$	0,046 \$	0,100 \$	0,000 \$	0,115 \$	0,972 \$	27%	0,011 \$
2009	0,415 \$	0,261 \$	0,045 \$	0,100 \$	0,000 \$	0,115 \$	0,935 \$	28%	0,011 \$
2008	0,645 \$	0,231 \$	0,055 \$	0,100 \$	0,000 \$	0,115 \$	1,146 \$	24%	0,011 \$

Ontario

Répartition de la taxe sur l'essence (\$/L)

Année	Brut	Raffinage et marketing	Taxe de vente fédérale	Taxe d'assise fédérale	Taxe de vente provinciale	Taxe d'assise provinciale	Bourse du carbone	Prix à la pompe	Pourcentage de taxe	Taxe-sur-la-taxe
2018	0,498 \$	0,386 \$	0,059 \$	0,100 \$	0,094 \$	0,147 \$	0,044 \$	1,327 \$	33%	0,038 \$
2017	0,415 \$	0,289 \$	0,050 \$	0,100 \$	0,080 \$	0,147 \$	0,044 \$	1,124 \$	37%	0,038 \$
2016	0,335 \$	0,297 \$	0,044 \$	0,100 \$	0,070 \$	0,147 \$	0,000 \$	0,993 \$	36%	0,032 \$
2015	0,348 \$	0,334 \$	0,046 \$	0,100 \$	0,074 \$	0,147 \$	0,000 \$	1,049 \$	35%	0,032 \$
2014	0,593 \$	0,287 \$	0,056 \$	0,100 \$	0,090 \$	0,147 \$	0,000 \$	1,273 \$	31%	0,032 \$
2013	0,585 \$	0,292 \$	0,056 \$	0,100 \$	0,090 \$	0,147 \$	0,000 \$	1,270 \$	31%	0,032 \$
2012	0,542 \$	0,326 \$	0,056 \$	0,100 \$	0,089 \$	0,147 \$	0,000 \$	1,260 \$	31%	0,032 \$
2011	0,600 \$	0,246 \$	0,055 \$	0,100 \$	0,087 \$	0,147 \$	0,000 \$	1,236 \$	32%	0,032 \$
2010	0,487 \$	0,195 \$	0,046 \$	0,100 \$	0,037 \$	0,147 \$	0,000 \$	1,013 \$	33%	0,022 \$
2009	0,415 \$	0,202 \$	0,043 \$	0,100 \$	0,000 \$	0,147 \$	0,000 \$	0,907 \$	32%	0,012 \$
2008	0,645 \$	0,157 \$	0,052 \$	0,100 \$	0,000 \$	0,147 \$	0,000 \$	1,102 \$	27%	0,012 \$

Québec en dehors de Montréal

Répartition de la taxe sur l'essence (\$/L)

Année	Brut	Raffinage et marketing	Taxe de vente fédérale	Taxe d'assise fédérale	Taxe de vente provinciale	Taxe d'assise provinciale	Bourse du carbone	Prix à la pompe	Pourcentage de taxe	Taxe-sur-la-taxe
2018	0,603 \$	0,219 \$	0,057 \$	0,100 \$	0,114 \$	0,174 \$	0,044 \$	1,310 \$	37%	0,047 \$
2017	0,474 \$	0,187 \$	0,049 \$	0,100 \$	0,098 \$	0,174 \$	0,043 \$	1,124 \$	41%	0,047 \$
2016	0,395 \$	0,183 \$	0,045 \$	0,100 \$	0,089 \$	0,174 \$	0,041 \$	1,025 \$	44%	0,047 \$
2015	0,449 \$	0,191 \$	0,050 \$	0,100 \$	0,099 \$	0,211 \$	0,040 \$	1,107 \$	42%	0,053 \$
2014	0,714 \$	0,132 \$	0,060 \$	0,100 \$	0,119 \$	0,216 \$	0,032 \$	1,334 \$	37%	0,052 \$
2013	0,721 \$	0,168 \$	0,060 \$	0,100 \$	0,120 \$	0,213 \$	0,000 \$	1,344 \$	34%	0,047 \$
2012	0,718 \$	0,173 \$	0,060 \$	0,100 \$	0,119 \$	0,202 \$	0,000 \$	1,335 \$	33%	0,045 \$
2011	0,626 \$	0,225 \$	0,057 \$	0,100 \$	0,102 \$	0,189 \$	0,000 \$	1,266 \$	33%	0,040 \$
2010	0,487 \$	0,190 \$	0,045 \$	0,100 \$	0,071 \$	0,124 \$	0,000 \$	1,046 \$	35%	0,029 \$
2009	0,415 \$	0,193 \$	0,041 \$	0,100 \$	0,065 \$	0,117 \$	0,000 \$	0,959 \$	37%	0,028 \$
2008	0,645 \$	0,167 \$	0,051 \$	0,100 \$	0,081 \$	0,117 \$	0,000 \$	1,191 \$	32%	0,028 \$

Montréal

Répartition de la taxe sur l'essence (\$/L)

Année	Brut	Raffinage et marketing	Taxe de vente fédérale	Taxe d'assise fédérale	Taxe de vente provinciale	Taxe d'assise provinciale	Bourse du carbone	Taxe pour le transport en commun	Prix à la pompe	Pourcentage de taxe	Taxe-sur-la-taxe
2018	0,603 \$	0,227 \$	0,060 \$	0,100 \$	0,119 \$	0,192 \$	0,044 \$	0,030 \$	1,376 \$	40%	0,055 \$
2017	0,474 \$	0,196 \$	0,052 \$	0,100 \$	0,103 \$	0,192 \$	0,043 \$	0,030 \$	1,190 \$	44%	0,055 \$
2016	0,395 \$	0,182 \$	0,047 \$	0,100 \$	0,094 \$	0,192 \$	0,041 \$	0,030 \$	1,080 \$	47%	0,054 \$
2015	0,449 \$	0,195 \$	0,050 \$	0,100 \$	0,100 \$	0,192 \$	0,040 \$	0,030 \$	1,157 \$	44%	0,054 \$
2014	0,714 \$	0,128 \$	0,060 \$	0,100 \$	0,119 \$	0,192 \$	0,032 \$	0,030 \$	1,375 \$	39%	0,053 \$
2013	0,721 \$	0,159 \$	0,060 \$	0,100 \$	0,120 \$	0,190 \$	0,000 \$	0,030 \$	1,379 \$	36%	0,048 \$
2012	0,718 \$	0,163 \$	0,060 \$	0,100 \$	0,119 \$	0,180 \$	0,000 \$	0,030 \$	1,369 \$	36%	0,046 \$
2011	0,626 \$	0,220 \$	0,057 \$	0,100 \$	0,102 \$	0,170 \$	0,000 \$	0,030 \$	1,305 \$	35%	0,042 \$
2010	0,487 \$	0,188 \$	0,048 \$	0,100 \$	0,076 \$	0,160 \$	0,000 \$	0,030 \$	1,083 \$	38%	0,037 \$
2009	0,415 \$	0,189 \$	0,044 \$	0,100 \$	0,069 \$	0,152 \$	0,000 \$	0,015 \$	0,983 \$	39%	0,034 \$
2008	0,645 \$	0,135 \$	0,052 \$	0,100 \$	0,082 \$	0,152 \$	0,000 \$	0,015 \$	1,182 \$	34%	0,034 \$

Nouveau-Brunswick

Répartition de la taxe sur l'essence (\$/L)

Année	Brut	Raffinage et marketing	Taxe de vente fédérale	Taxe d'assise fédérale	Taxe de vente provinciale	Taxe d'assise provinciale	Prix à la pompe	Pourcentage de taxe	Taxe-sur-la-taxe
2018	0,603 \$	0,210 \$	0,053 \$	0,100 \$	0,107 \$	0,155 \$	1,229 \$	34%	0,038 \$
2017	0,474 \$	0,221 \$	0,047 \$	0,100 \$	0,095 \$	0,155 \$	1,092 \$	36%	0,038 \$
2016	0,395 \$	0,217 \$	0,043 \$	0,100 \$	0,078 \$	0,155 \$	0,989 \$	38%	0,036 \$
2015	0,449 \$	0,226 \$	0,046 \$	0,100 \$	0,074 \$	0,150 \$	1,046 \$	35%	0,033 \$
2014	0,714 \$	0,184 \$	0,057 \$	0,100 \$	0,091 \$	0,136 \$	1,281 \$	30%	0,031 \$
2013	0,721 \$	0,169 \$	0,056 \$	0,100 \$	0,090 \$	0,136 \$	1,272 \$	30%	0,031 \$
2012	0,718 \$	0,177 \$	0,057 \$	0,100 \$	0,090 \$	0,136 \$	1,278 \$	30%	0,031 \$
2011	0,626 \$	0,225 \$	0,054 \$	0,100 \$	0,086 \$	0,129 \$	1,220 \$	30%	0,030 \$
2010	0,487 \$	0,197 \$	0,045 \$	0,100 \$	0,071 \$	0,107 \$	1,007 \$	32%	0,027 \$
2009	0,415 \$	0,194 \$	0,041 \$	0,100 \$	0,065 \$	0,107 \$	0,921 \$	34%	0,027 \$
2008	0,645 \$	0,162 \$	0,051 \$	0,100 \$	0,081 \$	0,107 \$	1,146 \$	30%	0,027 \$

ÎPE

Répartition de la taxe sur l'essence (\$/L)

Année	Brut	Raffinage et marketing	Taxe de vente fédérale	Taxe d'assise fédérale	Taxe de vente provinciale	Taxe d'assise provinciale	Prix à la pompe	Pourcentage de taxe	Taxe-sur-la-taxe
2018	0,603 \$	0,239 \$	0,054 \$	0,100 \$	0,107 \$	0,131 \$	1,235 \$	32%	0,035 \$
2017	0,474 \$	0,241 \$	0,047 \$	0,100 \$	0,095 \$	0,131 \$	1,088 \$	34%	0,035 \$
2016	0,395 \$	0,241 \$	0,043 \$	0,100 \$	0,080 \$	0,131 \$	0,990 \$	36%	0,033 \$
2015	0,449 \$	0,248 \$	0,046 \$	0,100 \$	0,084 \$	0,131 \$	1,058 \$	34%	0,032 \$
2014	0,714 \$	0,206 \$	0,058 \$	0,100 \$	0,104 \$	0,131 \$	1,312 \$	30%	0,032 \$
2013	0,721 \$	0,199 \$	0,058 \$	0,100 \$	0,078 \$	0,138 \$	1,293 \$	29%	0,028 \$
2012	0,718 \$	0,204 \$	0,059 \$	0,100 \$	0,000 \$	0,158 \$	1,239 \$	26%	0,013 \$
2011	0,626 \$	0,248 \$	0,057 \$	0,100 \$	0,000 \$	0,158 \$	1,188 \$	26%	0,013 \$
2010	0,487 \$	0,218 \$	0,048 \$	0,100 \$	0,000 \$	0,158 \$	1,012 \$	30%	0,013 \$
2009	0,415 \$	0,222 \$	0,044 \$	0,100 \$	0,000 \$	0,152 \$	0,933 \$	32%	0,013 \$
2008	0,645 \$	0,190 \$	0,055 \$	0,100 \$	0,000 \$	0,156 \$	1,146 \$	27%	0,013 \$

Nouvelle-Écosse

Répartition de la taxe sur l'essence (\$/L)

Année	Brut	Raffinage et marketing	Taxe de vente fédérale	Taxe d'assise fédérale	Taxe de vente provinciale	Taxe d'assise provinciale	Prix à la pompe	Pourcentage de taxe	Taxe-sur-la-taxe
2018	0,603 \$	0,232 \$	0,054 \$	0,100 \$	0,109 \$	0,155 \$	1,253 \$	33%	0,038 \$
2017	0,474 \$	0,224 \$	0,048 \$	0,100 \$	0,095 \$	0,155 \$	1,096 \$	36%	0,038 \$
2016	0,395 \$	0,222 \$	0,044 \$	0,100 \$	0,087 \$	0,155 \$	1,003 \$	38%	0,038 \$
2015	0,449 \$	0,226 \$	0,047 \$	0,100 \$	0,093 \$	0,155 \$	1,070 \$	37%	0,038 \$
2014	0,714 \$	0,182 \$	0,058 \$	0,100 \$	0,115 \$	0,155 \$	1,324 \$	32%	0,038 \$
2013	0,721 \$	0,176 \$	0,058 \$	0,100 \$	0,115 \$	0,155 \$	1,324 \$	32%	0,038 \$
2012	0,718 \$	0,180 \$	0,058 \$	0,100 \$	0,115 \$	0,155 \$	1,326 \$	32%	0,038 \$
2011	0,626 \$	0,220 \$	0,055 \$	0,100 \$	0,110 \$	0,155 \$	1,266 \$	33%	0,038 \$
2010	0,487 \$	0,196 \$	0,047 \$	0,100 \$	0,089 \$	0,155 \$	1,070 \$	36%	0,037 \$
2009	0,415 \$	0,191 \$	0,043 \$	0,100 \$	0,069 \$	0,155 \$	0,973 \$	38%	0,033 \$
2008	0,645 \$	0,153 \$	0,053 \$	0,100 \$	0,084 \$	0,155 \$	1,191 \$	33%	0,033 \$

Terre-Neuve

Répartition de la taxe sur l'essence (\$/L)

Année	Brut	Raffinage et marketing	Taxe de vente fédérale	Taxe d'assise fédérale	Taxe de vente provinciale	Taxe d'assise provinciale	Prix à la pompe	Pourcentage de taxe	Taxe-sur-la-taxe
2018	0,603 \$	0,242 \$	0,058 \$	0,100 \$	0,115 \$	0,205 \$	1,322 \$	36%	0,046 \$
2017	0,474 \$	0,248 \$	0,055 \$	0,100 \$	0,110 \$	0,277 \$	1,265 \$	43%	0,057 \$
2016	0,395 \$	0,256 \$	0,051 \$	0,100 \$	0,091 \$	0,261 \$	1,155 \$	44%	0,051 \$
2015	0,449 \$	0,265 \$	0,049 \$	0,100 \$	0,078 \$	0,165 \$	1,106 \$	35%	0,034 \$
2014	0,714 \$	0,192 \$	0,059 \$	0,100 \$	0,094 \$	0,165 \$	1,323 \$	32%	0,034 \$
2013	0,721 \$	0,174 \$	0,058 \$	0,100 \$	0,093 \$	0,165 \$	1,310 \$	32%	0,034 \$
2012	0,718 \$	0,196 \$	0,059 \$	0,100 \$	0,094 \$	0,165 \$	1,333 \$	31%	0,034 \$
2011	0,626 \$	0,255 \$	0,057 \$	0,100 \$	0,092 \$	0,165 \$	1,295 \$	32%	0,034 \$
2010	0,487 \$	0,230 \$	0,049 \$	0,100 \$	0,079 \$	0,165 \$	1,110 \$	35%	0,034 \$
2009	0,415 \$	0,227 \$	0,045 \$	0,100 \$	0,073 \$	0,165 \$	1,025 \$	37%	0,034 \$
2008	0,645 \$	0,188 \$	0,055 \$	0,100 \$	0,088 \$	0,165 \$	1,241 \$	33%	0,034 \$

Notes de recherche

- Les taux de marketing et de raffinage, les prix à la pompe et les prix avant-taxe sont basés sur les données d'avril 2018 de Kent Marketing Services Limited. <http://charting.kentgrouppltd.com/>
- Les prix et taxes moyens sont basées sur des moyennes pondérées en fonction de la population grâce au tableau CANSIM 051-0062 *Estimates of population by census division* de *Statistiques Canada*.
- Les statistiques de consommation d'essence proviennent du tableau CANSIM 405-0002 de *Statistiques Canada*.
- Les niveaux de taxes américaines proviennent de l'[April State Gasoline Tax Reports](#) produit par l'*American Petroleum Institute* (API). Les prix à la pompe aux États-Unis sont ceux du 1^{er} mai 2018, tels que rapportés par l'[American Automotive Association](#) (AAA).
- Les données provinciales et pancanadiennes sont calculées selon une moyenne pondérée en fonction des ventes d'essence.